



Genève, Juillet 2014

Chers collègues,

J'espère que vous prendrez bonne connaissance de ce courrier.

Je vous écris pour vous tenir informés des événements qui ont eu lieu à Genève, particulièrement à propos du Conseil des Droits de l'Homme: sa 26ème session; sa récente 21ème session extraordinaire; ainsi que d'autres activités (notamment l'Etude globale sur les enfants privés de liberté ainsi que les événements organisés par le Comité sur les Droits de l'Enfant).

### **Etude Globale sur les Enfants Privés de Liberté:**

Je suis certaine que vous êtes déjà tous avertis du travail que DEI a engagé, depuis l'automne dernier, pour l'appel à une Etude Globale sur les enfants privés de liberté qui sera conduite par les Nations Unies en collaboration avec la société civile, les états et les autres parties prenantes. Pour le moment, nos efforts ont porté leurs fruits : **le lancement officiel** de l'appel s'est déroulé en mars à Genève avec le soutien de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, des membres du Comité des Droits de l'Enfant ainsi que de plusieurs États; une **Consultation d'Experts** a eu lieu en Juin à Genève avec la participation de nombreux experts, qui discutèrent la stratégie pour le lobbying de l'étude et la méthodologie que celle-ci devrait suivre. Immédiatement après la Consultation, DEI a entamé une mission de plaidoyer à New York pour promouvoir l'étude auprès des gouvernements dans le cadre de la **résolution sur les droits de l'enfant émanant de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU)**. Cette résolution, qui sera adoptée en octobre, formulera (en fonction du déroulement des négociations des États) la requête formelle pour que cette étude soit mise en œuvre.

Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez consulter le site officiel pour en apprendre plus sur cette initiative majeure de notre mouvement : <http://www.childrendeprivedofliberty.info/>, et n'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou que vous souhaitez plus de détails.

### **26ème session du Conseil des Droits de l'Homme (du 10 au 27 juin):**

Veuillez noter que tous les rapports sont disponibles en ligne (en anglais, en français, en espagnol et en arabe), en suivant le lien suivant : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Pages/ListReports.aspx>

Durant la session, les problématiques suivantes ont été abordées :

#### **❖ Famille**

Le Conseil a adopté une **résolution sur la 'protection de la famille'** (26 Juin), qui porte atteinte aux droits de l'enfant et ignore la réalité sur la grande diversité des types de familles existant. Plusieurs ONGs, dont DEI, ont pris position dans une déclaration soulignant le fait que les enfants, qu'ils vivent dans un



environnement familial ou non, restent détenteurs de droits qui ne peuvent être négligés, limités ou niés. La déclaration est disponible à l'adresse suivante : <http://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2014/06/Joint-paper-Protection-of-FamilyEng.pdf>

#### ❖ Femmes et filles

Comme c'est le cas habituellement, la session de juin se concentra sur les femmes et les filles : la **journée annuelle de discussion sur les droits de la femme** se déroula le 17 juin; la **Rapporteuse Spéciale (RS) sur la violence contre les femmes** (Rashida Manjoo) présenta son rapport (A/HRC/26/38) le 12 juin; le **Groupe de Travail sur la discrimination à l'encontre des femmes** présenta son rapport (A/HRC/26/39) le 16 juin. Par ailleurs, un **Panel à haut-niveau sur l'identification des bonnes pratiques dans la lutte contre la Mutilation Génitale Féminine (MGF)** a eu lieu, au-cours duquel on rappela fermement que la tradition, la culture, la religion ou la superstition ne doit jamais être utilisée pour justifier la MGF, et pendant lequel l'institution d'une interdiction juridique totale de la pratique, ainsi qu'un travail de prévention en amont avec les dirigeants traditionnels et religieux furent recommandés aux États. À la suite d'une initiative du Comité Inter-Africain (CIA) sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la Santé des Femmes et des Enfants, un événement parallèle fut organisé sur le thème d'« Avancer l'action contre la mutilation génitale féminine ». Un **panel de discussion sur le mariage précoce et forcé** eu lieu le 23 juin, pendant lequel le Haut-Commissaire Adjoint affirma clairement que « cette pratique abusive ne pouvait être considérée comme un mariage » et que si cette tendance se prolonge, approximativement 142 millions de jeunes filles seront 'mariées' avant leur 18ème anniversaire d'ici à 2020 - soit plus de 39'000 chaque jour - bien que l'Organisation des Nations Unies (ONU) affirme sans ambiguïté le besoin pour les deux parties à un mariage d'être âgés d'au moins 18 ans et d'exprimer un consentement libre et plein au mariage

#### ❖ Exécutions extrajudiciaires

Le **Rapporteur Spécial (RS) sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires**, Christoph Heyns, a présenté son rapport (A/HRC/26/36, Add.1-2), dans lequel il évoqua le besoin de réformes légales pour les Etats partout dans le monde afin de mettre les lois domestiques sur l'usage de la force en conformité avec le droit international. Le Secrétariat International de DEI (DCI-IS) a présenté une **déclaration orale au nom de DCI-Palestine**, dénonçant l'usage excessif de la force des autorités israéliennes à l'encontre des palestiniens manifestant pacifiquement, incluant des enfants, ainsi que l'échec répété d'Israël à conduire des investigations impartiales et indépendantes sur ces cas. La déclaration (délivrée par Théo Aiolfi, stagiaire en plaidoyer au Secrétariat International) appelait le RS à conduire une enquête impartiale sur le cas de l'exécution extrajudiciaire des deux enfants Palestiniens afin de porter les auteurs de tels actes devant la justice.

Vous pouvez consulter le webcast de cette déclaration en suivant ce lien : <http://webtv.un.org/meetings-events/human-rights-council/watch/clustered-id-contd-sr-on-executions-and-sr-on-idps-10th-meeting-26th-regular-session-of-human-rights-council/3620694689001>



### ❖ Syrie

Durant la présentation de son rapport (A/HRC/24/46), la **Commission d'Enquête sur la République Arabe Syrienne** a affirmé que le gouvernement avait continué sa campagne implacable de bombardements aériens et de tirs d'artillerie partout dans le pays, et qu'il faut désormais prendre des mesures pour libérer les enfants de détention ou les transférer vers un système de justice pour mineurs leur assurant à la fois le respect de leurs droits et un procès juste et équitable. Le rapport évoqua l'augmentation dans le nombre des attaques sur des écoles provoquant la mort et la mutilation de nombreux enfants, ainsi que le fait que les enfants souffrent également de trouble de stress post-traumatique en raison de ce qu'ils ont vécu ou dont ils ont été témoins. Le droit à l'éducation des enfants leur est aussi refusé parce que leurs parents ou eux-mêmes ont trop peur des écoles - aller à l'école devient une question « de vie ou de mort »; et le rapport a par ailleurs évoqué que des enfants continuaient à être recrutés pour participer au conflit. « La communauté internationale, et particulièrement le Conseil de Sécurité, n'a pour l'instant pas demandé de comptes pour les crimes qui sont commis quotidiennement contre le peuple syrien » a déclaré Paulo Pinheiro, le président de la commission d'enquête sur la Syrie.

### ❖ Droit à la santé

Le rapport (A/HRC/26/31), présenté par Anand Grover, **Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible**, a établi des liens entre les aliments mauvais pour la santé, la promotion et la publicité ainsi que les maladies non transmissibles (telles que les problèmes cardiaques, le diabète,...). Il pressa les États de mettre en œuvre leurs obligations vis-à-vis du droit des enfants à la santé, exigeant que ceux-ci traitent la question de l'obésité infantile, limitent l'exposition des enfants aux fast-foods et aux boissons à forte concentration en sucre et en caféine, régulent la promotion et la commercialisation de ces aliments, et contrôlent leur disponibilité dans les cantines scolaires et autres lieux fréquentés par les enfants.

### **21ème session extraordinaire du Conseil des Droits de l'Homme (23 juillet):**

Le 23 juillet, un débat extraordinaire a été organisé au Conseil des Droits de l'Homme (CDH), se concluant sur l'adoption d'une résolution condamnant les violations généralisés, systématiques et flagrantes du droit international des droits l'homme provoquées par **les opérations militaires israéliennes en cours, menées dans le territoire palestinien occupé** depuis le 13 juin. Celles-ci ont causé la mort de plus de 650 palestiniens, dont une immense majorité de civils et plus de 170 enfants. La résolution adoptée établit une **commission d'enquête indépendante et internationale pour examiner toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme**. DEI a soumis au Conseil une déclaration écrite et a également fait une déclaration orale durant le débat, présentée par notre stagiaire Abir Ben Salah : <http://webtv.un.org/watch/2nd-meeting-21st-special-session-of-human-rights-council/3692914516001/> (01:51:30)



Pour plus de détails sur la résolution et le débat, vous pouvez vous référer au site officiel:  
<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/SpecialSessions/Session21/Pages/21stSpecialSession.aspx>

C'est avec une grande tristesse que je réitère, au nom du Secrétariat International, le déchirement et la douleur associés à **la perte de notre cher collègue Hashem Khader Abu Maria**, qui fut tué le 25 juillet 2014 par les forces israéliennes alors qu'il participait pacifiquement à une marche de solidarité avec Gaza. Le communiqué de presse sur ce terrible évènement est disponible à l'adresse suivante : <http://www.dci-palestine.org/documents/dci-palestine-mourns-loss-hashem-abu-maria-colleague-and-friend-killed-israeli-forces>

### **27ème session du Conseil des Droits de l'Homme (du 8 au 26 septembre):**

Pour le moment, le programme de travail et l'agenda de la 27ème session du Conseil sont indisponibles. Toutefois, la liste des rapports est déjà en ligne : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session27/Pages/ListReports.aspx>

Si vous souhaitez répondre ou ajouter quelque chose à ceux-ci, veuillez noter que vous pouvez soumettre une déclaration écrite (de 1'500 mots maximum) au Secrétariat jusqu'au 25 août 2014. Si vous souhaitez qu'une déclaration orale soit délivrée, vous avez jusqu'au 5 septembre 2014.

### **Comité des Droits de l'Enfant :**

Neuf **nouveaux membres du Comité des Droits de l'Enfant** ont été élus par l'Assemblée Générale de l'ONU le 25 juin. Nous vous communiquons donc la liste des neufs candidats qui ont obtenu un siège au Comité et qui commenceront leur mandat le 1er mars 2015.

- ✓ Mme. Suzanne Aho Assouma (Togo)
- ✓ Mme. Hynd Ayoubi Idrissi (Maroc)
- ✓ M. Jorge Cardona Llorens (Espagne) – second mandat
- ✓ M. Joseph Clarence Nelson (Samoa)
- ✓ M. Bernard Gastaud (Monaco) – second mandat
- ✓ M. Hatem Kotrane (Tunisie) – second mandat
- ✓ M. Gehad Madi (Egypte) – second mandat
- ✓ M. José Ángel Rodríguez Reyes (Venezuela)
- ✓ Mme. Kirsten Sandberg (Norvège) – second mandat

La liste complète des membres du comité ainsi que leurs curricula vitarum sont disponibles ici :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Membership.aspx>

La **66ème session** du Comité a eu lieu de 26 mai au 13 juin, avec l'examen de la situation des droits de l'enfant en Inde, en Indonésie, en Jordanie, au



Kyrgyzstan, à Sainte Lucie et au Royaume-Uni. Les documents pertinents sont disponibles en ligne :

[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=843&Lang=en](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=843&Lang=en)

Pour sa **67ème session**, qui aura lieu du 1 au 19 septembre 2014, le comité examinera la Croatie, Fiji, la Hongrie, le Maroc, le Venezuela et Singapour. Durant la pré-session de la **69ème session** du comité (qui aura lieu du 22 au 26 septembre), la situation des pays suivants sera examinée : Ethiopie, Ghana, Mexique, Népal et les Pays-Bas. DCI- Pays-Bas attendra cette pré-session et présentera un rapport alternatif au Comité.

Durant sa 67ème session, la Comité des Droits de l'Enfant organisera sa **Journée de discussion générale** le 12 septembre, sur le thème cette année de **Médias digitaux et droits de l'enfant**. Les informations et de documentations relatives à cette journée sont disponibles sur le site officiel du Comité: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2014.aspx>

A l'occasion du **25ème anniversaire de la Convention sur les Droits de l'Enfant**, le Comité organisera un évènement particulier le **24 septembre 2014** au cours duquel la journée entière sera dédiée au dialogue avec des enfants de seize pays différents. Pour plus d'informations, ou participer virtuellement à cet évènement, vous pouvez suivre le lien suivant :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRC25thAnniversary.aspx>

N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur les documents et activités mentionnés ci-dessus, je reste à votre entière disposition.

Tous nos meilleurs vœux de Genève,

Anna D. Tomasi,  
*Officier en Plaidoyer*